

Communiqué de Presse

le mercredi 5 décembre 2012

Haute importance

Le Sénat a adopté hier soir une proposition de loi visant à mettre en place un régime d'autorisation sur la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires. Or, l'article 46 de la loi de bioéthique de 2011 prévoit que : « Tout projet de réforme sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé doit être précédé d'un débat public sous forme d'états généraux ». Mgr d'Ornellas, qui a animé au nom de l'Eglise en France le dialogue de la qualité que l'on sait, préparant cette loi de 2011, s'exprime dans le communiqué ci-joint au nom de la Conférence des Evêques de France. Merci de relayer cette information.

Mgr Bernard PODVIN
Porte-parole des évêques de France

Respecter la vie humaine ?

« Vous voulez protéger la vie dans des conditions qui nous paraissent contraires à l'essence même de la vie. » En prononçant cette phrase, le sénateur Jacques Mézard, (qui veut l'autorisation légale de la recherche sur l'embryon humain) a pourtant exprimé la gravité de l'enjeu de la proposition de loi adoptée dans la nuit par le Sénat.

La vie de l'embryon humain mérite-t-elle d'être protégée ? Oui ou non ? Le Sénat a répondu par la négative. Conscient qu'il s'agit d'une « transgression anthropologique », il a pourtant voté l'autorisation de la recherche sur l'embryon humain, par principe et non plus seulement par exception. Le motif invoqué est hasardeux : le retard de la France en matière de recherche scientifique. Est-il vrai que le progrès de la recherche française dépende de cette autorisation ?

L'embryon humain a le droit d'être protégé. L'Europe demande que sa protection soit assurée le mieux possible. Notre droit français actuel s'honore en maintenant, sans ignorer les situations difficiles, le respect de l'être humain « dès le commencement de sa vie ». La France peut être fière de ce respect. Souhaitons qu'elle garde cette fierté !

Le Sénat a remis en cause ce respect. Cela est choquant. Et un tel changement est opéré sans même qu'un véritable débat ait eu lieu. La loi de bioéthique promulguée en juillet 2011 exige pourtant ce débat. Le Sénat ne l'a pas jugé utile. Pourquoi avoir peur du débat qui fait appel au vaste panorama de la philosophie et de la science ? L'Allemagne maintient l'interdiction de recherche sur l'embryon humain. Faudra-t-il que ce soit l'Allemagne qui soit en avance dans le respect dû à l'être humain ?

Le vote du Sénat est d'autant plus choquant que, dans les tests pour les nouveaux médicaments, la communauté scientifique internationale privilégie désormais les cellules souches reprogrammées découvertes par les Nobels Gurdon et Yamanaka. Comme l'a écrit le neurobiologiste Alain Privat, l'adoption d'une disposition autorisant par principe l'expérimentation sur les embryons humains « enverrait au monde un message de négation de l'éthique et d'anachronisme scientifique ».

Mgr Pierre d'ORNELLAS
Archevêque de Rennes